

# PERSONNES HANDICAPÉES

*Des aides pour améliorer  
le quotidien*

**agissons**  
*ensemble dans  
le Territoire*



*L'accompagnement des personnes en situation de handicap est l'une des actions majeures du Département. Il gère notamment la Maison départementale des personnes handicapées aux côtés de partenaires pour **apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.***

## **LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)**

Elle s'adresse à tous les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci (physique, sensoriel, mental...) ainsi qu'à leurs proches. Elle propose, selon les besoins et le projet de vie :

- Une écoute, des informations, un accès aux droits, un accompagnement individuel par différents professionnels selon la nature des demandes.
- Des réponses adaptées formulées dans un plan personnalisé de compensation du handicap.

## **DES RÉPONSES ADAPTÉES À VOS BESOINS**

### **Le droit à des ressources, selon le niveau de handicap**

- Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses différents compléments.
- Allocation adulte handicapé (AAH), complément de ressources.

### **Un accompagnement du projet de vie à domicile**

- Prestation de compensation du handicap (PCH) pour financer, tout ou partie, de différentes aides : humaines, techniques et adaptations de logement ou de véhicule.
- Fonds de compensation du handicap pouvant participer à la prise en charge des frais engagés pour l'adaptation du logement, du véhicule ou l'acquisition d'aides techniques.
- Téléalarme.



## DES AIDES DANS DE NOMBREUX DOMAINES

### **Vie scolaire et formation**

Aide à la scolarisation en milieu ordinaire (accompagnement des élèves en situation de handicap, transport) ou orientation vers des services et des établissements spécialisés (institut médico-éducatif, service d'éducation spécialisée et de soins à domicile...).

### **Insertion professionnelle**

Aide à l'accès ou au maintien dans l'emploi : reconnaissance de travailleur handicapé, orientation professionnelle, formation...

### **Orientation vers un établissement ou un service médico-social**

Accueil de jour, foyer d'accueil médicalisé, service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, service d'accompagnement à la vie sociale, foyer de vie mais aussi accueil familial.

### **Autres droits**

Carte de stationnement, carte d'invalidité, carte de priorité.

### **Accès à la culture**

La MDPH dispose d'un lieu de documentation avec des équipements et des ouvrages adaptés aux différents handicaps (matériel basse vision par exemple). Une référente « culture » propose une sélection de livres sonores, tactiles et en langue des signes.

### **Accès à la pratique sportive**

Un pôle « sport » facilite l'accès aux activités physiques et sportives de loisirs ou de compétition : découverte du matériel adapté, orientation vers les clubs, préparation à l'activité.



## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Les professionnels de la MDPH sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous informer sur vos droits et vous accompagner dans la constitution de votre demande.



L'équipe pluridisciplinaire, constituée notamment de médecins, assistantes sociales, ergothérapeutes, référent insertion professionnelle, évalue avec vous votre situation et vous propose un Plan de compensation.

Au vu de l'évaluation, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décide de l'attribution des prestations et des orientations.



## LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Création et financement des places d'accueil en structures pour personnes handicapées.
- Versement de la Prestation de compensation du handicap (PCH).
- Prise en charge du transport des élèves handicapés.
- Financement d'une aide ménagère.
- Versement de l'aide sociale à l'hébergement.
- Mise à disposition d'un service de téléalarme.



## MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

### Maison de l'autonomie

Pôle de service des 4 As

Tour A • 3<sup>e</sup> étage

Rue de l'As de carreau • 90 000 BELFORT

Tél. 03 70 04 89 89

*Adresse postale :*

*Maison départementale des personnes handicapées  
BP 30 445 • 90 008 BELFORT CEDEX*

### Ouverture du lundi au vendredi

de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 16 h 30

et par téléphone de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Plus d'infos sur [www.territoiredebelfort.fr](http://www.territoiredebelfort.fr)

Pour toutes questions, contactez-le :

# 03 70 04 89 89

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

**Maison**   
départementale  
**des personnes  
handicapées**  
 **Territoire de Belfort**

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Hôtel du Département  
6 place de la Révolution française  
90 020 Belfort CEDEX

Tél. : 03 84 90 90 90  
[contact@territoiredebelfort.fr](mailto:contact@territoiredebelfort.fr)  
[www.territoiredebelfort.fr](http://www.territoiredebelfort.fr)

**agissons**  
ensemble dans  
le Territoire